Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°229 - juillet-août spécial été 2012 - 5,50 €

DOSSIER

LA MONTAGNE DE DEMAIN TRACE SA ROUTE

● **Très haut débit : les élus reçus par l'ARCEP**

◄ **Vincent Peillon lance à la Sorbonne une nouvelle concertation sur l'école**

◄ **Chantal Robin-Rodrigo : « Donner à la montagne sa juste place dans la République »**

EDITO *Mobilisés pour la montagne !*

Alain Bano

« Au lendemain des échéances électorales, notre association se trouve dans une situation inédite puisque votre président et votre secrétaire générale, qui avait fait le choix de ne pas se représenter, ne sont plus parlementaires. Très attachés au bon fonctionnement de l'ANEM, Chantal Robin-Rodrigo et moi avons longuement réfléchi à l'attitude que nous devions adopter face à cette situation.

Forts de la confiance que vous nous avez accordée lors du congrès de Pontarlier et dans la perspective du prochain, qui se déroulera à Bastelica, en Corse-du-Sud, nous avons décidé de poursuivre notre action. Nous le ferons bien évidemment en liaison étroite avec nos collègues parlementaires de la majorité et de l'opposition, dans un souci d'efficacité. Lors du congrès, à Bastelica, sera désigné un nouveau secrétaire général, selon la procédure normale, et il nous appartiendra de nommer un nouveau président, issu des rangs de la majorité, pour assurer la continuité du mandat de notre secrétaire générale, qui avait vocation à accéder à la présidence.

Nous allons donc nous employer à mobiliser tous les parlementaires de l'ANEM afin que la reprise des travaux législatifs bénéficie, dès la première heure, du rassemblement des élus de la montagne car, à n'en pas douter, les occasions de faire entendre la voix de la montagne ne manqueront pas. Vous pouvez compter sur notre détermination et notre passion, intactes, pour la montagne ! »

Vincent Descœur, président de l'ANEM, président du conseil général du Cantal

NUMÉRO 229

A LA UNE : *La montagne ne doit pas être oubliée.* Alors que la situation économique oblige à des choix drastiques, les élus de la montagne se préparent à mener de nouveaux combats afin que leurs territoires ne soient pas laissés de côté. Péréquations financières, services publics, accès au très haut débit, évolution de la PAC seront au centre des discussions.

Illustration : Dom

DOSSIER

3 : ACTUALITÉ

- *L'accès aux soins, la décentralisation et l'Europe au menu du 28e congrès*
- *La concertation sur l'école est lancée*
- *Très haut débit : les élus reçus par l'ARCEP*
- *Les actes du colloque du SAM bientôt disponibles*

6 : *Chantal Robin-Rodrigo : « Donner à la montagne sa juste place dans la République »*

8 : *Réactualiser la loi Montagne*

9 : *L'enjeu de la PAC pour la montagne*

10 : *La solidarité nationale via la péréquation*

11 : *Un renforcement de la péréquation horizontale*

12 : *La préservation des services publics*

13 : *Le déploiement du très haut débit*

14 : *Tourisme et changement climatique*

4 : DOSSIER

Les grands chantiers de la montagne

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne,
7, rue de Bourgogne,
75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26

Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel

Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra

Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)

Communication
Olivier Lamoureux

Dessins
Dom

Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé,
75018 Paris.

N° de commission paritaire
0114G84199

ISSN
0296-7987

Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juillet 2012

L'accès aux soins, la décentralisation et l'Europe au menu du 28e congrès

Nouvel acte de la décentralisation, réflexion sur l'accès aux soins, perspectives européennes 2014-2020 seront les grands thèmes abordés lors du congrès de l'Association qui se déroulera à Bastelica (Corse-du-Sud), les 25 et 26 octobre prochain.

Promoteurs d'une politique nationale et européenne de la montagne, les thèmes qu'aborderont les élus au cours du 28e congrès couvrent des enjeux majeurs pour l'avenir de près d'un quart du territoire national et feront l'objet de la présentation de propositions.

S'agissant du nouvel acte de la décentralisation, les élus de la montagne restent très attentifs au respect de la spécificité montagne dans la future organisation territoriale et la défendront dans le cadre de la réforme à venir, en particulier en ce qui concerne l'évolution du mode de scrutin des futurs représentants des départements.

Inscriptions, informations pratiques et programme détaillé sur www.anem.org

Pour ce qui est de l'accès aux soins dans les zones de montagne, la lutte contre les déserts médicaux, la création de pôles de proximité, le temps de trajet de trente minutes maximum pour les urgences – engagement du président de la République –, et le financement de l'hôpital public seront plus que jamais à l'ordre du jour.

Enfin, concernant les perspectives 2014-2020 des politiques de l'Union européenne dans les domaines de l'agriculture et de la cohésion économique, sociale et territoriale, le congrès sera l'occasion d'examiner comment les principes défendus dans la déclaration commune entre élus et représentants agricoles des massifs, adoptée à Annecy en 2008, ont été pris en compte, et quelles réponses aux besoins des territoires de montagne pourraient apporter les futurs règlements en cours de négociation.

Comme chaque année, plusieurs ministres ont été sollicités pour participer aux débats.

LA CONCERTATION SUR L'ÉCOLE EST LANCÉE

Le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, et le Premier ministre ont lancé jeudi 5 juillet, à la Sorbonne, la concertation pour « La refondation de l'école ». Les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves, les chercheurs, les organisations de lycéens et d'étudiants, des représentants du monde économique et les associations d'élus sont associés à cette concertation. Le comité de pilotage est composé de Nathalie Mons, spécialiste des politiques publiques d'éducation, Christian Forestier, ancien recteur, Marie-Françoise Colombani, éditorialiste au magazine *Elle* et François Bonneau, vice-président délégué de l'Association des Régions de France (ARF). Quatre groupes de travail traiteront de plusieurs thèmes : « La réussite scolaire pour tous », « Les élèves au cœur de la refondation », « Un système éducatif juste et efficace » et « Des personnels formés et reconnus ». L'ANEM suivra plus particulièrement la thématique « Une école plus juste pour tous les territoires ». Un rapport remis au ministre, début octobre, servira de base à un projet de loi d'orientation et de programmation pour l'école qui sera soumis au Parlement avant la fin de l'année.

Un site Internet dédié à la concertation est ouvert à l'adresse suivante : www.refondonslecole.gouv.fr.

PIERRE VERDY/AFP

C'est dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne que le ministre de l'Education nationale a présenté son projet de concertation sur le renouvellement de l'école.

DERNIÈRE MINUTE : Le prochain comité directeur de l'ANEM se tiendra le jeudi 27 septembre dans les locaux de l'Assemblée nationale.

JULIEN EICHINGER - FOTOLIA.COM

L'objet de l'entrevue avec l'ARCEP portait sur le déploiement des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.

TRÈS HAUT DÉBIT : LES ÉLUS REÇUS PAR L'ARCEP

Le 10 juillet, le collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), présidée par Jean-Ludovic Silicani, a pris l'initiative de réunir pour la première fois les élus et les associations nationales d'élus impliqués dans l'aménagement numérique du territoire.

L'ordre du jour de cette rencontre inédite portait notamment sur l'avancement et la cohérence territoriale des déploiements des réseaux à très haut débit fixes, sur l'amélioration des débits et sur le calendrier de déploiement de la 4G (prochaine génération de réseau mobile).

Le président Vincent Descœur s'est exprimé, faisant valoir la position des élus de la montagne sur le déploiement du très haut débit. Il a affirmé en préalable qu'ils ne veulent pas être les spectateurs du seul déploiement du très haut débit dans les zones denses et rentables. Il a ensuite présenté quatre préconisations qui pourraient être déclinées dans une nouvelle proposition de loi :

- l'intégration du haut débit comme une composante du service universel des communications en fixant le coût et le calendrier sincère de déploiement d'un tel service ;
- l'indispensable montée en débit des territoires en utilisant la technologie VDSL 2, transmission de données à haut débit vers un abonné sur la boucle de cuivre, et le satellite KA-SAT ;
- l'instauration d'une véritable politique de péréquation ;
- la mise en place d'un pilotage national garantissant un déploiement cohérent du très haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- l'abondement du fonds d'aménagement numérique du territoire par une dotation de solidarité numérique.

LES ACTES DU COLLOQUE DU SAM BIENTÔT DISPONIBLES

Les actes du colloque du 26 avril organisé par l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM) et l'ANEM sur le thème des classes de découvertes, dans le cadre du Salon de l'aménagement de la montagne de Grenoble, seront publiés dans le courant de l'été sous la forme d'un compte rendu analytique d'une quinzaine de pages agréablement illustrées. Ils seront adressés à tous les participants inscrits, et seront accessibles en ligne sur le site de l'ANEM.

On pourra également se les procurer en en faisant la demande par mail à contact@anem.org

DOSSIER

Emploi
PRÉQUATION
MONTAGNE
TOURISME
FINANCES
PAC
économiques
DOM.

LES GRANDS CHANTIERS DE LA MONTAGNE

Un nouveau gouvernement s'est mis en place. De nouveaux députés sont entrés à l'Assemblée nationale. Mais, pour les montagnards et leurs élus, les mêmes préoccupations demeurent. *Quid* de la modernisation de la loi Montagne et du code de la montagne ? des répartitions et des compensations financières entre territoires ? de la juste place des services publics ? de la prise en compte des spécificités montagne dans la future politique agricole commune ? de l'accès des montagnards au très haut débit ? du réchauffement climatique et des réponses aux nouvelles attentes des touristes ? Ce sont les nombreux défis auxquels l'ANEM devra répondre au cours des mois à venir.

LES PROCHAINES PRIORITÉS DE L'ANEM

- La loi Montagne du 9 janvier 1985, son bilan et son actualisation.
- Les états généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat avec la participation de l'ANEM.
- La concertation préalable au projet de loi sur les territoires de la République, responsabilité et confiance, et la participation de l'ANEM au Haut conseil des territoires.
- La négociation de la PAC et des fonds structurels de l'Union européenne.
- La réalisation du code de la montagne.
- Les péréquations financières verticales et horizontales.
- L'actualisation de la proposition de loi, déposée en 2011, sur le très haut débit, pour la couverture numérique du territoire.
- La préservation des services publics, notamment à travers l'examen de la notion de contrat de couverture du territoire en services publics.
- L'actualisation de la proposition de la loi, déposée en 2011, en matière d'accès aux soins.
- L'école, avec l'application de la circulaire « Ecole en montagne » du 30 décembre 2011, afin de préserver le maillage existant. Ce texte limite la suppression de postes, de classes et d'écoles. L'ANEM sera également très présente sur le calendrier scolaire et la relance des classes de découvertes qui ont fait l'objet d'un colloque en avril.
- La clarification du cadre juridique des délégations de service public de remontées mécaniques.
- La réhabilitation de l'immobilier de loisir.
- L'amélioration du statut des travailleurs saisonniers et pluriactifs.
- La prévention des risques (zones jaunes).
- Les prédateurs.

Chantal Robin-Rodrigo :

« Donner à la montagne sa juste place dans la République »

DR

Secrétaire générale de l'ANEM depuis l'automne 2010, Chantal Robin-Rodrigo n'a pas brigué un nouveau mandat de députée de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées pour convenances personnelles. Elle reste vice-présidente du conseil général des Hautes-Pyrénées et, si elle ne succède pas à Vincent Descœur à la tête de l'ANEM, elle continuera à veiller de très près aux intérêts de la montagne.

Chantal Robin-Rodrigo s'est beaucoup impliquée dans l'action de l'ANEM en faveur de la montagne. La secrétaire générale de l'Association a notamment contribué substantiellement à la prise en compte des caractéristiques des écoles de montagne, laquelle a débouché sur la circulaire diffusée aux recteurs et inspecteurs d'académie. Au cours de ces derniers mois, Chantal Robin-Rodrigo a également porté, avec Vincent Descœur, une proposition de loi sur le très haut débit (THD), cosignée par plus d'une centaine de députés appartenant à la majorité et à l'opposition, destinée à garantir un déploiement équitable du THD sur l'ensemble du territoire. Dans ce numéro de *PLM*, Chantal Robin-Rodrigo rappelle les principales priorités de l'ANEM pour les prochains mois.

PLM : Quelles sont les principales priorités de l'ANEM pour les prochains mois ?

Chantal Robin-Rodrigo : Il y a eu un renouvellement très important parmi les députés de la montagne et c'est à eux, aujourd'hui, que nous devons nous adresser après avoir procédé de la même manière au mois d'octobre dernier après les élections sénatoriales. C'est la raison pour laquelle, avec le président Vincent Descœur, nous organiserons une réunion de sensibilisation au mois de septembre afin de leur faire découvrir, encore plus, les enjeux et les défis de la montagne.

Ils doivent aussi être conscients du rôle essentiel que joue l'Association dans la défense des intérêts de la montagne en termes d'amendements dans de nombreuses lois de la République et dans divers textes qui s'imposent à l'Administration.

Prenons le dernier exemple en date : notre bataille pour faire reconnaître les réalités de l'école en montagne a abouti à une circulaire qui oblige les inspecteurs d'académie à ne plus faire comme si l'école en montagne n'avait pas de particularités. Lorsqu'il y a une éventualité de suppression de classe ou d'école, ils ne peuvent plus se contenter de tout régir avec leur calculette.

Il leur faudra tenir compte des aléas climatiques, de l'altitude, du temps de transport et de tout ce qui fait que la montagne est un territoire qui connaît des situations particulières, avec des atouts, mais aussi des handicaps qu'il faut juguler en mesurant ses spécificités.

PLM : Avez-vous bon espoir que les chantiers prioritaires de l'ANEM évoluent favorablement ?

C.R-R. : Nous avions écrit à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle afin de connaître leurs projets pour la montagne. Tous n'ont pas répondu mais nous avons reçu la réponse de celui qui est président de la République aujourd'hui. François Hollande nous a donné une feuille de route qui va dans le sens que nous souhaitons : un Conseil national de la montagne (CNM) réactivé, avec de nouvelles prérogatives, et qui ne doit pas être une simple caisse de résonance des projets gouvernementaux.

Il faut qu'il soit un lieu où, outre le débat, il soit possible d'initier des réglementations, des circulaires ou des lois qui feront que, demain, il sera encore meilleur de vivre en montagne pour ceux qui y habitent toute l'année.

PLM : Y a-t-il des dossiers plus sensibles que d'autres et auxquels l'ANEM devra apporter une attention particulière ?

C.R-R. : La décentralisation nous inquiète. Nous souhaitons que les élus restent auprès de leur territoire. Nous savons maintenant que le fameux conseiller territorial ne verra jamais le jour et c'est une bonne chose. Mais quelle sera la nouvelle organisation spatiale ? Y aura-t-il un redécoupage des cantons ? En tout cas, nous ne souhaitons pas qu'il soit fait simplement en tenant compte de la population ou de la géographie. Nous plaidons pour des découpages qui ne fassent pas qu'un petit bout de la montagne soit noyé dans un canton urbain, parce que nous n'avons pas les mêmes problématiques.

Nous devrons également être très vigilants sur les péréquations financières. Nous savons qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les collectivités territoriales disposent de plus de moyens qu'elles n'en ont aujourd'hui, mais il est indispensable que ces moyens soient répartis de façon plus équitable. C'est l'engagement du président de la République.

PLM : Avez-vous bon espoir d'obtenir satisfaction sur la décentralisation ?

ALEXIS BAUD

Chantal Robin-Rodrigo, lors du congrès de Bonneville, entre Bernard Accoyer, alors président de l'Assemblée nationale, Augustin Bonrepaux, président du conseil général de l'Ariège, et Patrick Ollier, ex-ministre chargé des Relations avec le Parlement.

C. R-R. : Il ne vous a pas échappé que, dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, figure une ministre chargée de la Décentralisation, Anne-Marie Escoffier. Nous, l'ANEM, entendons être reçus par cette dernière. Puisqu'elle a été préfète, puis sénatrice de l'Aveyron, qui est un département de montagne, nous avons peut-être plus de chance d'être écoutés. Nous ne devrons cependant pas baisser la garde. La précédente réforme des collectivités territoriales envisageait, en effet, de dessiner des grandes intercommunalités de 10, 15, 20 000 habitants, ce qui, pour nous, n'a pas de sens.

De fait, nous avons des cantons entiers qui comptent 1 000 ou 2 000 habitants. J'entends qu'il faille effectuer des rapprochements et qu'il y ait de la coopération, parce que c'est ensemble que nous pourrons mieux aménager notre territoire. Mais soyons attentifs à ce que nos montagnes, qui connaissent depuis quelques années un regain de population, ne se retrouvent pas à nouveau sous l'effet de la calculette.

PLM : Estimez-vous que la cause de la montagne a progressé au cours de ces dernières années ?

C. R-R. : Je le crois vraiment, parce que la montagne a toujours eu d'ardents défenseurs parmi ses élus. Il faut reconnaître aussi que le travail quotidien des collaborateurs de l'ANEM permet de défendre, avec davantage de ténacité et d'efficacité, cette cause qui dépasse largement les intérêts d'un périmètre géographique pour être, en réalité, une grande cause nationale.

Bien des problèmes demeurent : la décentralisation, le nouveau mode de scrutin, le redécoupage des cantons, la péréquation horizontale et verticale et puis, bien sûr, les services publics qui m'inquiètent. Concernant l'école, je suis un peu rassurée puisque la récente circulaire a force de règlement. Ensuite, parce que c'est une des priorités du président Hollande.

PLM : L'avenir de la santé publique en montagne reste toutefois préoccupant…

C. R-R. : Dans leur majorité, nos médecins ont plus de 60 ans. Que va-t-il alors se passer dans quelques années si l'on ne crée pas de véritables obligations par rapport à cela ? J'avais déposé une proposition de loi visant à suivre l'exemple du Canada, de la Suède ou d'autres pays chez qui l'étudiant en médecine, à qui la solidarité nationale a payé des études de sept, huit, neuf ou dix années, a l'obligation de s'installer, au moins pour un certain temps, dans les territoires ruraux ou de montagne menacés de devenir des déserts médicaux.

PLM : Comment faire avancer ce dossier ?

C. R-R. : Il faut que nous prenions, nous aussi, notre avenir en main. Nous, maires ou présidents d'intercommunalités, devons être capables d'initier, sur un périmètre déterminé, les conditions les meilleures pour accueillir le service public de la santé. Les élus de la montagne doivent, par exemple, travailler avec les collectivités territoriales pour ouvrir des maisons médicales.

Et puis, bien évidemment, la fermeture de nos hôpitaux de proximité nous soucie, même si le président Hollande et sa ministre de la Santé, Marisol Touraine, ont indiqué que la tarification à l'acte – qui fait que plus il y a d'actes, moins il y a de déficit dans les hôpitaux publics – sera revue pour certains territoires. Cela devrait d'ailleurs couler de source. Pour toutes ces raisons, afin de donner à la montagne sa juste place dans la République, j'appelle tous les élus, députés et sénateurs, anciens et nouveaux, mais aussi tous nos autres élus, à s'engager fortement à nos côtés.

● « Les députés doivent être conscients du rôle essentiel que joue l'Association dans la défense des intérêts de la montagne, en termes d'amendements, dans de nombreuses lois de la République et dans divers textes qui s'imposent à l'Administration. »

● « Nous souhaitons que les élus restent auprès de leur territoire. Nous savons maintenant que le fameux conseiller territorial ne verra jamais le jour et c'est une bonne chose. »

Réactualiser la loi Montagne

L'ANEM entend contribuer activement à la modernisation de la loi Montagne, qui date de plus d'un quart de siècle.

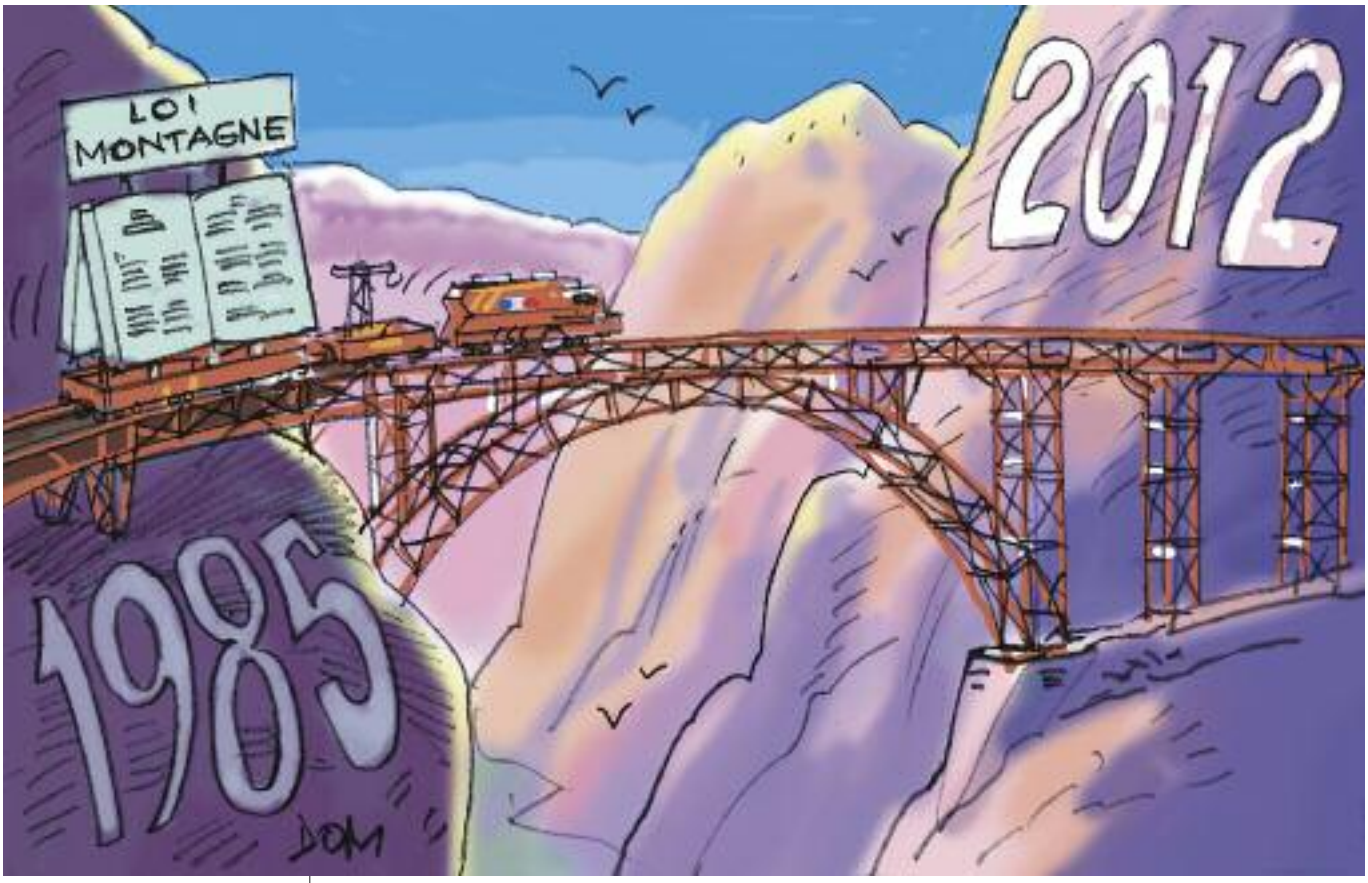

● Dresser le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne pour en moderniser les dispositions et les adapter à un contexte radicalement nouveau.

● « Le risque de dilution de la montagne dans le rural est une de nos préoccupations. »

Lors du congrès de l'ANEM, organisé à Bonneville au cours de l'automne dernier, Bruno Le Maire, ex-ministre de l'Agriculture en charge de l'Aménagement du territoire, avait donné le coup de grâce au travail de cinq inspecteurs généraux chargés par le Premier ministre de l'époque, François Fillon, de faire un bilan et des recommandations afin de moderniser la loi Montagne de 1985.

Devant les élus de la montagne, Bruno Le Maire avait reconnu que « ce rapport était un mauvais rapport ». Aujourd'hui, la commission permanente du Conseil national de la montagne doit reprendre les travaux afin d'aboutir à une nouvelle proposition. L'ANEM compte y contribuer à travers les réunions des groupes qui vont être mis en place.

Il s'agit de réamorcer la dynamique engagée sous la législature précédente. A l'époque, c'était une demande des élus et des professionnels de la montagne de dresser le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne, de façon à en moderniser les dispositions pour les adapter à un contexte que l'on considère comme radicalement nouveau.

En 2002, à l'occasion de l'Année internationale de la montagne, une réactualisation de la loi avait déjà été mise en chantier. Elle s'était traduite, en partie, par l'adoption de la loi sur le développement des territoires ruraux. Certaines évolutions n'ayant pas été prises en compte, les élus de la montagne avaient cependant été amenés à considérer que l'exercice n'était pas allé jusqu'au bout de ses intentions. Ils regrettaient que la montagne n'ait pas eu une loi rien qu'à elle mais qu'elle ait été englobée dans une loi rurale. Or, « le risque de dilution de la montagne dans le rural est une de nos préoccupations », précise l'ANEM.

Pour tout dire, les élus de la montagne déplorent que l'administration centrale a tendance à considérer qu'en réglant des problèmes ruraux, elle traite nécessairement ceux de la montagne. Ce qui, à l'évidence, n'est pas vrai. La spécificité de la montagne est un principe qui ne doit pas être ignoré, d'autant plus que l'article 8 de la loi Montagne de 1985 stipule que l'on peut adapter toute disposition législative réglementaire aux réalités de la montagne.

L'enjeu de la PAC pour la montagne

La prochaine réforme de la politique agricole commune devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2014.

La mobilisation est totale et convergente. L'agriculture de montagne continuera à défendre son pré carré en matière budgétaire à un moment où les perspectives financières de l'Union européenne sont forcément tributaires de la crise et serrées au maximum. Ces dernières années, la mobilisation des élus a permis de reconduire le budget de la PAC à niveau constant alors que certaines pressions s'exerçaient au sein de l'Union pour que l'on consacre moins à l'agriculture au profit de nouvelles politiques communautaires. Cette menace existe toujours et les élus de la montagne seront en première ligne pour la repousser.

Autre thème de mobilisation : la part relative dans les aides de la PAC de l'agriculture de montagne par rapport aux autres types d'agriculture. Sur la ligne de départ, l'agriculture de montagne paraît avantagée parce qu'elle a des vertus qui sont « tendances » aujourd'hui : notamment le bon entretien de l'espace et de la biodiversité. « Notre système agricole est présumé écocompatible », se félicitent sur ce plan les élus, lesquels craignent pourtant que la future politique agricole commune ne délivre des aides qu'en contrepartie de la réalisation d'obligations environnementales qui favoriseraient certains modes d'exploitation sur d'autres territoires très en retard dans le domaine environnemental.

Autre enjeu : l'évolution cartographique des zones agricoles en difficulté. En clair, la réforme de la PAC sera également l'occasion de réviser en profondeur leur définition pour qu'elles répondent toutes à des critères de handicap géographique objectifs et permanents. « Cela pose le problème de ce que deviendra le piémont, lequel, en marge des vraies zones de montagne, recouvre en France des espaces importants, décrypte l'ANEM. Si l'on exclut, demain, de grandes superficies reconnues aujourd'hui comme piémont, nous allons probablement nous retrouver devant une menace de nouveaux déserts agricoles juste à l'entrée de la montagne, bouleversant le tissu socio-économique de nombreux massifs. »

Au sein de la PAC, la défense de la qualité des produits de montagne – ou au moins la défense du terme « montagne » en tant qu'indication de provenance – est une autre priorité de l'Association : « Le frein principal n'est pas de vendre des produits "montagne" aux consommateurs, mais il est réglementaire : nous avons vraiment besoin d'une définition commune au niveau européen de ce qu'est la montagne », affirment les élus. Celle-ci doit être claire, transparente, alors que, pour l'instant, la définition européenne est déclinée au niveau de chaque Etat membre. En conséquence, la réalité montagnarde diffère, parfois très sensiblement, d'un Etat membre à l'autre. Il apparaît donc urgent aux responsables de la montagne de mettre en place des critères comparables même s'il faut, bien sûr, respecter les particularités de chacun.

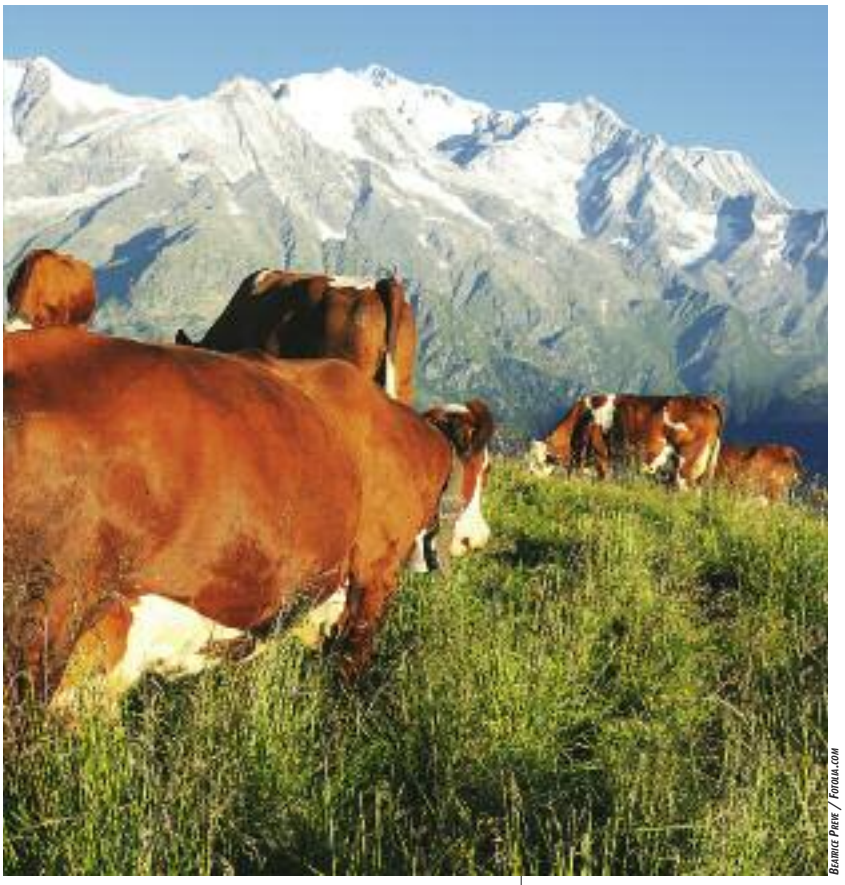

Béatrice Prève / Fotolia.com

Sur les fonds structurels, la politique régionale de l'Union européenne, depuis le traité de Lisbonne, reconnaît que, parmi ses cibles prioritaires, figure un certain nombre de territoires dits à handicaps objectifs permanents. La montagne en fait partie.

Les élus réussissent, certes, à faire passer le message que ces territoires sont des destinataires privilégiés de la politique de cohésion de l'Union européenne. Mais, là aussi, la concurrence des logiques urbaines est très rude et les priorités financières vont vers les endroits où il y a les plus grandes concentrations géographiques. D'où la difficulté pour la montagne de défendre l'idée selon laquelle faire du bien à une économie locale dispersée, ténue mais sur un territoire difficile, c'est également contribuer aux objectifs d'harmonisation du territoire qui figurent dans le traité.

● Ces dernières années, la mobilisation des élus a permis de reconduire le budget de la PAC à niveau constant.

● La défense de la qualité des produits de montagne est une de nos priorités.

La solidarité nationale via la péréquation

Les élus de montagne veulent davantage de péréquation et la reconnaissance de la spécificité de leur territoire pour l'attribution des différentes dotations.

BEBOY / FOTOLIA.COM

● La solidarité financière fonctionne avant tout, au niveau national, par le jeu d'une puissante péréquation verticale permise par les concours de l'Etat, seule en mesure d'atténuer véritablement la différence de richesse entre les territoires, au nom de la solidarité nationale.

Les collectivités de montagne gèrent de vastes espaces, à faible densité démographique, et doivent faire face à de nombreux surcoûts liés aux contraintes géophysiques, environnementales et climatiques.

Les élus souhaitent que ces charges spécifiques soient prises en compte pour l'attribution des différentes dotations de l'Etat aux collectivités.

Pour l'ANEM, la solidarité financière fonctionne avant tout, au niveau national, par le jeu d'une puissante péréquation verticale permise par les concours de l'Etat, seule en mesure d'atténuer véritablement la différence de richesse entre les territoires, au nom de la solidarité nationale.

Les élus refusent donc d'intégrer l'hypothèse d'une diminution des dotations de l'Etat à laquelle de très nombreuses communes de montagne ne pourraient pas faire face. Ils font valoir qu'elles ont souvent des ressources propres assez faibles, avec de très grandes superficies. Leur niveau de dépenses est donc incompressible et pèse déjà d'un poids élevé sur les épaules de chaque citoyen et contributeur.

L'ANEM milite pour que la réforme des concours de l'Etat renforce la péréquation en faveur des collectivités les plus démunies avec un juste retour pour les territoires à haute valeur environnementale. Les charges liées aux biens et aux services fournis à la collectivité doivent être compensées.

Au total, il y a encore trois ans, six des sept parcs nationaux se situaient en montagne. « C'est un service rendu qui mérite rémunération », mettent en avant les élus de la montagne. Ils regrettent, à cet égard, que les concours de l'Etat se basent essentiellement sur des critères tels que la population ou les logements sociaux. Et trop rarement sur les valeurs ajoutées.

Autrement dit, sur ce qu'un territoire fournit ou fabrique pour le bien commun.

Un renforcement de la péréquation horizontale

L'Association est très attentive à la mise en œuvre des différents mécanismes récemment créés (1).

(1) Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements ainsi que les fonds de péréquation, départemental et régional, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

THIBAUT / FOTOLIA.COM

La solidarité nationale se concrétise à travers des concours de l'Etat, dont une part du budget est distribuée aux collectivités locales, et à travers la péréquation horizontale, c'est-à-dire le partage entre collectivités d'une partie de leurs ressources propres. La période actuelle nécessite une vigilance particulière sur la mise œuvre des différents fonds de péréquation.

Le FPIC opère une répartition des richesses au niveau du bloc local – entre communes et intercommunalités. Sa mise en œuvre pour la première année, en 2012, devra être analysée attentivement afin d'y apporter des ajustements pour les années suivantes si nécessaire. Un système identique est en chantier pour les départements à travers les DMTO. Si la partie essentielle des ressources revient directement à chaque département concerné, au-delà d'un certain niveau de progression, une partie de la recette sera prélevée afin de la redistribuer à tous les autres départements.

De plus, la taxe professionnelle, principal impôt local jusque-là, a été remplacée notamment par la contribution économique territoriale, qui inclut la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue par les départements, d'une part, et les Régions, d'autre part. Une partie du produit fiscal de la CVAE départementale et de la CVAE régionale est prélevée en faveur des collectivités les plus démunies. Les fonds de péréquation dédiés restent à mettre en place. L'ANEM sera particulièrement attentive aux critères de distribution en faveur de celles-ci, qui devront être arrêtés dans les prochains mois, afin que la montagne bénéficie de cette nouvelle manne.

Même vigilance sur les zones de revitalisation rurale pour des territoires particulièrement déshérités qui bénéficient d'exonérations fiscales et sociales pour le maintien d'activités ou pour en développer de nouvelles. « Cet avantage a été diminué mais, en aucun cas, nous n'accepterions qu'il soit remis en cause aujourd'hui », prévient l'ANEM.

- La période actuelle nécessite une vigilance particulière sur la mise œuvre des différents fonds de péréquation.

- Le FPIC devra être analysé attentivement afin d'y apporter des ajustements les années suivantes si nécessaire.

La préservation des services publics

Les élus de la montagne considèrent que la proximité et la qualité des services publics déterminent l'attractivité du territoire.

YURYMAGING / FOTOLIA.COM

● L'ANEM revendique la préservation du maillage actuel du service public de l'éducation et le maintien du taux d'encadrement par élèves des écoles et collèges en zone de montagne.

● Les élus n'admettent pas que l'accès aux soins puisse présenter des disparités entre territoires.

Au vu des différentes politiques qui se sont succédé, les zones de montagne ne sembleraient pas justifier le maintien de certains services publics. Sont essentiellement concernés l'école et les services de santé, du fait de la faible densité de population de ces territoires.

Devant cette situation, les élus de la montagne expliquent que la préservation des services à la population est un outil d'aménagement du territoire, particulièrement sensible en montagne, et de lutte contre la désertification. Ils estiment ainsi que l'offre nécessaire au maintien de la population doit être étendue à la notion de « services au public ».

En d'autres termes, l'ANEM veut bien accepter la nécessaire évolution des services publics, à condition qu'elle prenne en compte la spécificité de la montagne, afin de garantir aux populations et aux territoires un développement équitable et durable, intégrant des services performants. Mais les élus n'admettent pas que l'accès aux soins en France métropolitaine puisse présenter des disparités entre territoires, susceptibles de remettre en cause le droit aux soins pour tous.

L'accessibilité géographique est ainsi directement visée. S'ajoutent, pour l'accès aux soins, un problème d'accessibilité temporel, du fait du délai d'attente, ainsi qu'une inaccessibilité financière puisque de nombreux médecins spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires. Cela fait assurément beaucoup de handicaps qu'il convient de maîtriser.

Pour l'accès aux soins, élément essentiel d'attractivité et de dynamisme local, l'Association prône un service de qualité et de proximité, à l'inverse de l'évolution actuelle.

Deuxième problème : l'absence de médecins généralistes. Il en résulte que les services d'urgence sont engorgés. L'ANEM fait partie de ceux qui demandent que l'on revoie la liberté d'installation des médecins, quitte à envisager un certain nombre d'années d'exercice au sein de ces zones déficitaires.

Lors de la précédente mandature, l'Association a déposé une proposition de loi afin que soit défini un temps maximum d'accès aux services d'urgence en sachant qu'il s'agit là du temps de trajet. « Trente minutes maximum », cela figure également dans les engagements du Président Hollande. Reste à définir ce que recèle exactement la notion de « services d'urgence ».

A propos des écoles situées en montagne, l'ANEM revendique la préservation du maillage actuel du service public de l'éducation et le maintien du taux d'encadrement par élèves des écoles et collèges en zone de montagne, ainsi que les moyens affectés au suivi des enfants en difficulté et au remplacement des enseignants.

Dans ce combat, les élus de la montagne ont récemment obtenu une circulaire plutôt rassurante mais pas toujours appliquée. Ils annoncent qu'ils seront très attentifs à ce qu'elle soit respectée par les inspections académiques. « Lorsqu'il y a aura un projet de fermeture d'école, nous surveillerons de très près le degré d'isolement de la structure et le temps d'accès à une autre en termes de durée de transport », promettent-ils. Dans le cas contraire, une proposition de loi sur l'école comparable à celle sur l'accès aux soins n'est pas exclue.

Prenons encore le cas de la Poste. Les élus de la montagne ont mis à l'étude plusieurs idées. Un seul exemple : pourquoi ne pas essayer de faire en sorte que tous les bureaux soient ouverts jusqu'à 20 heures, comme c'est le cas dans les grandes villes ? Cela prendrait mieux en compte les horaires de travail et les obligations de chacun. En montagne comme ailleurs.

Le déploiement du très haut débit

Pour favoriser la couverture numérique intégrale du territoire, les élus de la montagne parient sur l'ensemble des technologies, y compris la fibre optique.

D'abord, un constat s'impose : aujourd'hui, les opérateurs de télécommunications déploient la fibre optique dans les zones denses où il y a beaucoup d'habitat concentré ; autrement dit, les grandes villes, plus rentables pour eux. Apparaît, du même coup, un risque accru de fracture numérique dans les territoires ruraux et dans les zones de montagne.

Les opérateurs invités l'an dernier au congrès de Bonneville ont d'ailleurs laissé entendre qu'ils n'investiraient pas dans les territoires de montagne et qu'ils n'y déploieraient pas la fibre optique. Partant de là, ils ont recommandé aux élus de la montagne de se retourner vers l'Etat qui a créé un fonds d'aménagement numérique du territoire doté de 900 millions d'euros (le coût du déploiement de la fibre optique s'élevant à 20 milliards d'euros).

Les montagnards refusant d'être exclus des nouvelles technologies, le président et la secrétaire générale de l'ANEM ont déposé une proposition de loi sous la précédente mandature, qu'il conviendra de réactualiser et de déposer à nouveau. L'objectif est clair : que les territoires dont les débits ne suffisent pas pour avoir la télévision, le téléphone et Internet de façon correcte soient prioritaires en termes d'investissement et qu'on les fasse parvenir immédiatement au niveau des grandes villes. Avec la conviction que la fibre optique arrivera dans un deuxième temps. En définitive, il faut être réaliste et explorer tous les autres supports destinés à amener le très haut débit, notamment le satellite.

Entre mars et juillet 2011, avec EutelSat, et en lien avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'ANEM a procédé à une expérimentation dans douze départements, dont dix comprenaient des zones de haute ou de moyenne montagne. La démonstration touchait les particuliers comme les services publics et les petites entreprises. Tous pouvaient bénéficier de l'installation gratuite de la parabole et du modem pendant un mois. A l'issue de cette expérimentation, les utilisateurs avaient la possibilité de souscrire directement l'abonnement avec l'avantage de ne pas avoir à payer l'installation. 98 % des utilisateurs ont fait ce choix. C'est dire si l'expérience fut concluante. « Nous avons alors constaté que, dans certaines zones où il n'y avait rien du tout, l'installation du satellite permet d'avoir quatre mégas montants, dix mégas descendants, ce qui est pour aujourd'hui correct et aide à combler les zones blanches », note l'ANEM. En attendant la fibre optique, les élus de la montagne parient donc sur une montée en débit progressive et confortent le satellite comme support indispensable complémentaire favorisant la couverture numérique du territoire.

De son côté, François Hollande avait pris l'engagement, durant la campagne présidentielle, d'assurer une couverture en très haut débit de l'intégralité de la France en dix ans. Les élus de la montagne ne se le sont pas fait répéter : ils ont demandé une audience à la nouvelle ministre de l'Economie numérique, Fleur Pellerin, afin de savoir comment le financement était envisagé et dans quel délai.

Ils relèvent, d'une part, que, dans les zones les moins denses que sont les territoires de montagne, les coûts de raccordement d'une prise au très haut débit seront largement supérieurs au millier d'euros, ce qui nécessitera d'accroître les subventions pour maintenir une péréquation raisonnable.

D'autre part, les élus de la montagne attirent l'attention sur la recherche impérative de sources complémentaires de financement, l'enveloppe du fonds d'aménagement numérique du territoire étant insuffisante pour financer l'ensemble des besoins des collectivités territoriales.

Le président de l'ANEM, Vincent Descœur, a rappelé le 10 juillet dernier, devant le collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), la position des élus de la montagne sur le très haut débit *(voir en page 3)*.

● L'objectif est clair : que les territoires dont le débit est trop faible pour avoir la télévision, le téléphone et Internet de façon correcte, soient prioritaires en termes d'investissement et qu'on les fasse parvenir immédiatement au niveau des grandes villes.

● L'enveloppe du fonds d'aménagement umérique du territoire, qui dispose de 900 millions d'euros, est insuffisante.

Tourisme et changement climatique

Les élus de la montagne préconisent une montagne vivante qui puisse accueillir en toute saison.

Rémy Masseglia / Fotolia.com

- Développer un tourisme durable 365 jours par an.
- Procéder rapidement à la réhabilitation de l'immobilier de loisir.
- Sauver l'hôtellerie familiale confrontée à la mise aux normes.
- Améliorer le logement des saisonniers qui, dans de nombreux cas, n'est pas satisfaisant.

Sortir du « tout ski » et essayer de développer un tourisme durable 365 jours par an, c'est le combat de l'ANEM. Parmi les activités annexes et potentiellement faciles à développer : les randonnées à VTT, les sorties en raquettes, le développement des promenades à vocation sportive ou pas, les nuits en refuge…

Les élus de la montagne s'impliquent également dans les projets de rénovation de l'immobilier de loisir. Beaucoup de constructions des années 1970 ont très mal vieilli et la plupart d'entre elles n'ont jamais été réhabilitées. Ce patrimoine doit être modernisé et adapté aux nouvelles attentes des touristes qui n'acceptent plus de passer une semaine de vacances dans un logement de 20 m² vieillot ou désuet.

L'ANEM se bat également contre les « lits froids », ces appartements qui ne sont occupés que quatre ou cinq semaines par an. De nombreuses réflexions sont en cours. Certaines propositions avaient d'ailleurs été formulées dans le cadre du groupe de travail sur la rénovation de l'immobilier de loisir mené sous l'égide de l'ancien ministre du Tourisme, Frédéric Lefebvre, et aboutissaient à des propositions telles que la création d'un Conseil de station de l'immobilier touristique (COSIT), la formation d'un dispositif d'obligation de mise aux normes des meublés de tourisme, l'instauration d'une sorte de taxation de la propriété passive, etc. L'Association veillera au devenir de ces propositions et à leur impact en montagne.

Autre chantier important : la question de l'adaptation au changement climatique. Avec cette interrogation pressante : à l'avenir, que fera-t-on des résidences de tourisme existantes ? Liée à cela, se pose la question du parc hôtelier. L'hôtellerie familiale est en danger en raison de l'importance des réhabilitations et des mises aux normes à prévoir. Du coup, la transmission des établissements entre générations est devenue financièrement difficile.

En effet, il est souvent plus facile de réaliser immédiatement une bonne opération financière plutôt que d'assurer la coordination de l'activité hôtelière. Certaines stations en sont même à lui réserver des espaces afin d'éviter sa disparition.

Autre préoccupation de l'ANEM : le logement destiné aux saisonniers qui, dans de nombreux cas, n'est pas satisfaisant.

Enfin, l'Association souligne la nécessité de diversifier l'offre pour avoir le maximum d'attractivité. il faut, de plus, que le calendrier des vacances scolaires soit compatible avec une période d'activité optimale.

BASTELICA

25 & 26 OCTOBRE 2012

L'ANEM

28 ans au service de la montagne et de ses élus

Notre association rassemble tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) ainsi que plus de 200 parlementaires de toutes les sensibilités politiques, unis pour promouvoir les intérêts des six massifs français.

L'ANEM a vocation à représenter

25 % du territoire **6** massifs **4,9** millions d'habitants
6 235 communes **48** départements **12** régions

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE